

Ville de Landivisiau - Séance du 3 mars 2022 - N° 2022/109

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE ET COMPTE D'AFFERMAGE 2020

VU les articles L. 1411-3 et L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent que le Conseil municipal doit prendre acte du compte d'affermage annuel présenté par la SAUR, délégataire du service de distribution d'eau potable et rendre un avis sur le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable,

VU l'avis favorable de la commission « Finances -Travaux - Agriculture » en date du 24 février 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du compte d'affermage précité,

APPROUVE le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 mars 2022

Le Maire,
Laurence CLAISSE,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 09 MARS 2022
Et de la publication, le... 09 MARS 2022
Fait à Landivisiau, le... 09 MARS 2022
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL



Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220309-20221090027-DE

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220309-20221090027-DE

GÉTUDES
CONSULTANTS
LOIRE OCEAN

Landivisiau



Service public de l'eau potable

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

2020



Table des matières

RAPPEL DES OBLIGATIONS	3
RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE	3
RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES	3
CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP	4
1. Caractérisation technique du service	4
2. Tarification de l'eau et recettes du service	7
3. Indicateurs de performance	9
4. Financement des investissements	13
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	13
6. Information de l'agence Loire Bretagne	13
CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE EN COURS	14



RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « **le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.** »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La collectivité assure la compétence de la distribution de l'eau potable sur son territoire. La collectivité achète l'eau au SMI de Landivisiau à qui elle a transféré sa compétence production.

Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par affermage.

Depuis le **1^{er} janvier 2010**, le délégataire est SAUR en application d'un contrat d'une durée de 12 ans. Ce contrat a fait l'objet de 2 avenants en 2010 et 2012

L'échéance normale du contrat est le **31 décembre 2021**.

RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Il n'y a pas eu d'évolution contractuelle en 2020.

CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

	2019	2020
Population totale	Population totale : 9 444 dont population comptée à part 332 (INSEE 2017)	Population totale : 9 462 dont population comptée à part 320 (INSEE 2018)
Nombre d'abonnés*	4 510 (4 962 abonnements)	4 563 (5 021 abonnements)
Volumes facturés sur 365 jours (m³)	402 208	422 370
<i>dont gros consommateurs (m³)</i>	49 741	62 319
Volumes importés (m³)	450 130	497 842
Volumes exportés (m³)	0	0

* quelques branchements font l'objet de l'application d'un coefficient multiplicateur proportionnel au nombre de logements raccordés (cité marine, immeubles ...) afin de déterminer le nombre d'abonnements.

Protection de la ressource en eau

La protection des ressources en eau (captage, forage...) est soumise au respect d'une procédure précise. En fonction de l'avancement de cette procédure, on détermine un indice selon le barème suivant :

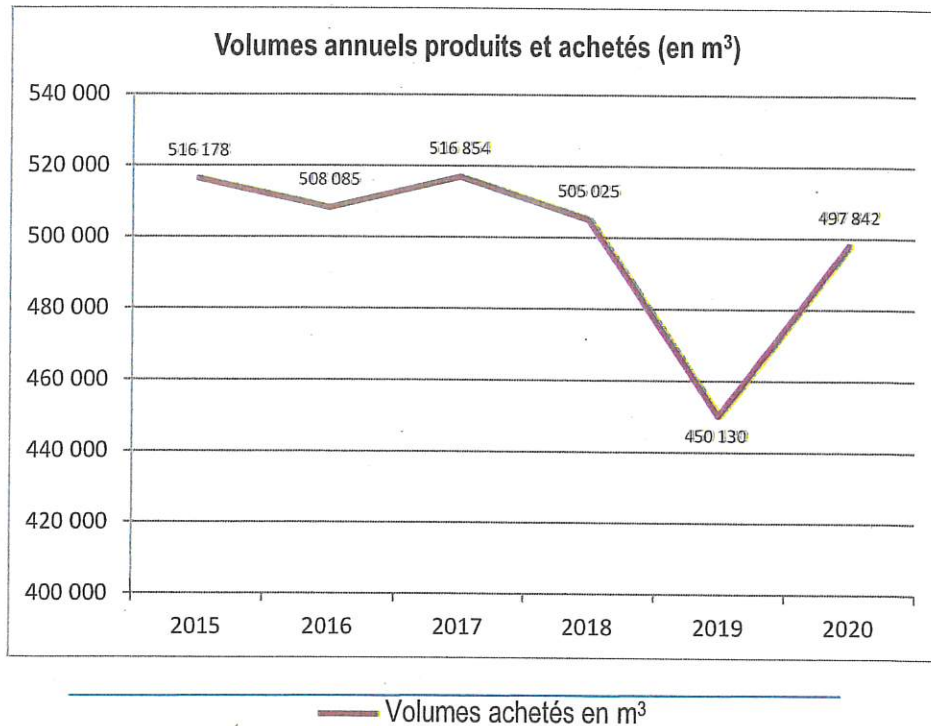
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ; 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ; 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : comme ci-dessus + mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services ou de l'utilisation de plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en pondérant l'indice de chaque ressource à l'aide des volumes qui lui sont liés.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau AEP: 100 %

Commentaire : Cet indice est issu du rapport annuel du Syndicat mixte intercommunal de Landivisiau en charge de la production de l'eau.

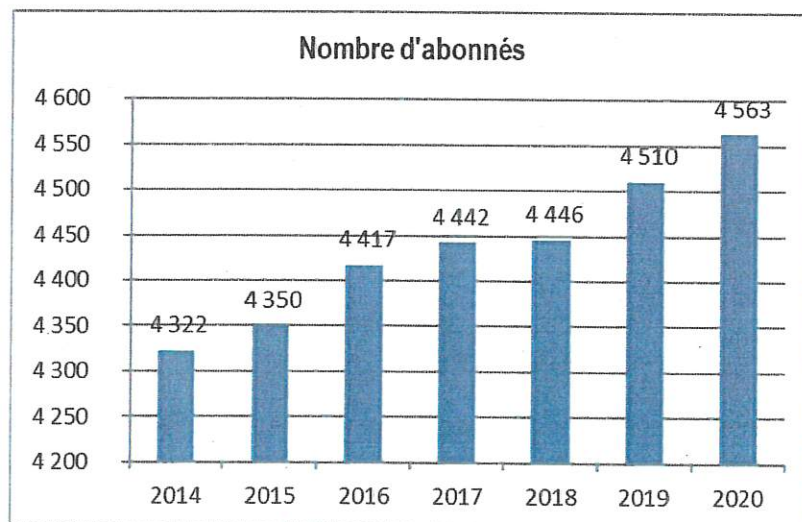
Volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable



Commentaire : Après la baisse sensible constatée en 2019 à la suite de l'arrêt de l'activité de la société Kritsen, le volume acheté au SMI en 2020 revient à son niveau habituel notamment avec le chantier et le démarrage de l'usine de l'industriel SILL Dairy International pour une consommation de 19 279 m³. Par ailleurs, les travaux réalisés en 2020 ont engendré des volumes de purges importants.

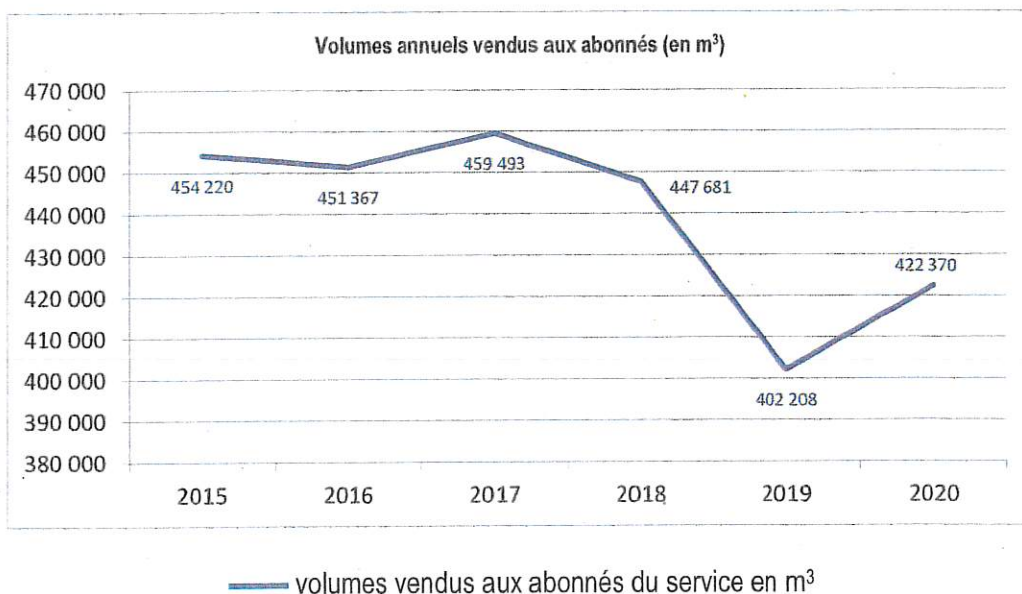
Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'abonnés au service d'eau potable :



Commentaire : Le nombre d'abonnés continue sa progression régulière de l'ordre de 1,2% par an. On rappellera qu'un même client du service peut bénéficier de plusieurs abonnements (cas des immeubles sans compteur divisionnaire). SAUR a réalisé 30 nouveaux branchements en 2020.

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre de mètres-cubes vendus :



Commentaire : La progression des volumes facturés en 2020 est essentiellement liée au chantier et au démarrage de l'usine de l'industriel SILL Dairy Interantional. Les volumes consommés par les abonnés domestiques sont stables.

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service de distribution.

	2016	2017	2018	2019	2020
Longueur totale SIG ml	101 585	100 754	100 384	100 484	101 299

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur en % donne une évaluation de la proportion de renouvellement des canalisations d'eau potable ; les données devant porter sur 5 années cumulées

Taux = 0,8%

Commentaire : Les premiers réseaux de la commune ont été posés dans les années 1960 à 1970 et devront être remplacés au cours des prochaines années.

En 2020, dans la continuité de la pose de la conduite Ø 300 mm route de Plougourvest (RD35) vers la Zone d'Activité Economique du Vern, la ville de Landivisiau a renouvelé et renforcé la conduite Ø 200 mm de la rue du Ponant par une conduite Ø 300 mm entre le lieu-dit Lestrévignon et le rondpoint du Ponant.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

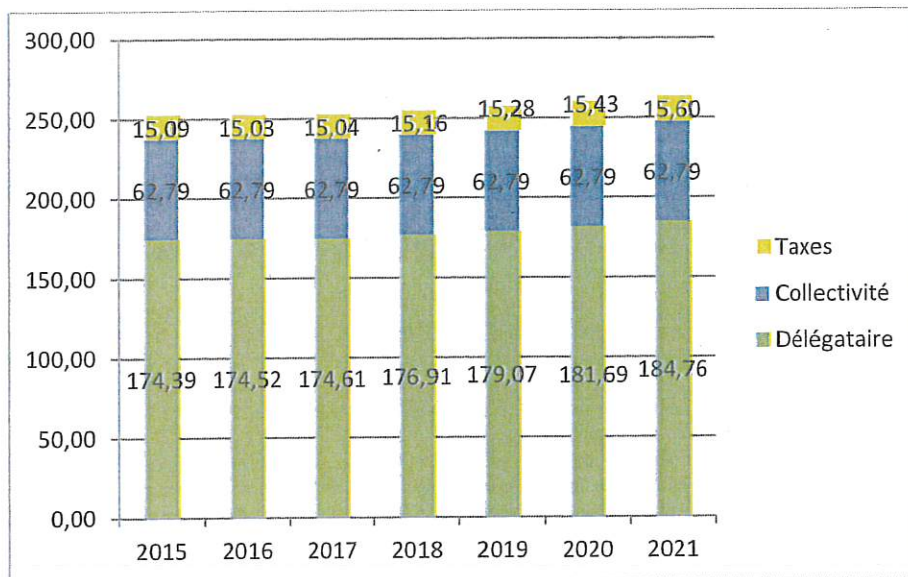
type de tarification	Binôme (une part fixe et une part par mètre-cube)
fréquence de facturation	Semestrielle
délibération sur les tarifs	17 décembre 2020
frais d'accès au service	39,30 € HT

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la facture d'eau. Le niveau de détail du tableau a pour objectif de présenter chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par l'abonné.

Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC de la partie fixe de la facture.

Tarifs en euros	facture 2017	facture 2018	facture 2019	facture 2020	facture 2021
Part Délégitaire					
part fixe domestique	49,88	50,53	51,15	51,90	52,78
part variable 1 - 30 m3	0,8705	0,8820	0,8928	0,9059	0,9211
part variable 31- 100 m3	1,1146	1,1293	1,1431	1,1598	1,1794
part variable 101 - 120 m3	1,0297	1,0433	1,0561	1,0715	1,0895
Total HT pour 120 m3	174,61	176,91	179,07	181,69	184,76
Part Collectivité					
part fixe domestique	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00
part variable 1 - 30 m3	0,2057	0,2057	0,2057	0,2057	0,2057
part variable 31- 100 m3	0,4118	0,4118	0,4118	0,4118	0,4118
part variable 101 - 120 m3	0,3397	0,3397	0,3397	0,3397	0,3397
Total HT pour 120 m3	62,79	62,79	62,79	62,79	62,79
Taxes					
Agence de l'Eau par m3	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30
TVA taux	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%
Total TVA pour 120 m3	15,04	15,16	15,28	15,43	15,60
Total TTC pour 120 m3	288,44	290,86	293,15	295,91	299,15
Tarif moyen TTC pour 120 m3	2,40	2,42	2,44	2,47	2,49
Evolution n / n-1	0,0%	0,8%	0,8%	0,9%	1,1%
Dont partie fixe TTC	74,78	75,46	76,12	76,91	77,84

Commentaires : Le tarif du délégataire a suivi l'inflation alors que celui de la Collectivité est inchangé depuis 13 ans. Le prix moyen est en légère augmentation de 1,1 % entre 2020 et 2021.



Historique de la composition d'une facture de 120 m³

Montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau

ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général.

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Déléataire au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance :

	Recettes 2018	Recettes 2019	Recettes 2020
Produits nets pour le Déléataire (HT)	Exploitation: 647 k€ Travaux : 32,8k€ Autres : 37,2k€	Exploitation: 629 k€ Travaux : 57,5k€ Autres : 40,4k€	Exploitation: 676 k€ Travaux : 72,8 k€ Autres : 45,1 k€
Produits nets pour la collectivité (HT)	Factures d'eau: 200,1k€	Factures d'eau: 202,9k€	Factures d'eau: 211,3k€
Total vente d'eau HT (hors travaux)	847,1 k€	832 k€	887 k€
Impayés en cours sur la part de la Collectivité	19,0 k€	23,0 k€	23,0 k€

« *Exploitation* » : recettes issues de la vente d'eau

« *Travaux* » : recette du Déléataire issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements

« *Autres* » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés ...)

3. Indicateurs de performance

Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000habitants ou produit plus de 1000m3/j.

$$\text{tauxdeconformité} = \frac{\text{nbdeprélèvementsréalisés} - \text{nbdeprélèvementsNC}}{\text{nombredeprélèvementsréalisés}} \times 100$$

Ce tableau présente une synthèse de la conformité des analyses obligatoires d'eau potable (ARS).

	2017	2018	2019	2020
Nombre total de bilans microbiologiques	17	17	18	16
Nombre de bilans microbiologiques non conformes	0	0	0	0
Indice de conformité microbiologique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre total de bilans physico-chimiques	19	18	18	15
Nombre de bilans physico-chimiques non conformes	0	0	0	0
Indice de conformité physico-chimique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Commentaire : L'eau est de bonne qualité.

Outre les analyses obligatoires (ARS) le délégataire met en œuvre un programme d'autocontrôle.

Aucun dépassement aux limites et aux références de qualité n'a été observé sur l'autocontrôle.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Il est rappelé que les informations permettant de calculer cet indicateur ne sont plus les mêmes à compter de l'exercice 2013. Ceci empêchant toute comparaison avec les exercices précédents.

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 ou 120 (pour les services ayant la mission distribution), avec le barème suivant :

0	absence de plans du réseau	
10	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, traitement, pompage, réservoir...) et des dispositifs de mesure	10
15	existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
Inventaire des réseaux (30 points) :		
+10	les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations + la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire	10
+1 à +5	lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2 pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	5
+10	l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose	10
+1 à +5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts	5
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux" suivants :		
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) :		
+10	le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, poteaux incendie...) + servitudes instituée pour l'implantation des réseaux si nécessaire	10
+10	existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10
+10	localisation des branchements	0
+10	pour chaque branchement : caractéristiques du ou des compteurs d'eau (référence métrologique, date de pose...)	10
+10	identification des secteurs de réalisation des recherches de pertes d'eau, date des opérations et natures des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10
+10	localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	10
+10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0
+5	Mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire, et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux, les capacités de transfert des réseaux...	5

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable = 100/120

Commentaire : La localisation des branchements sur le SIG d'ici 2026 permettra d'améliorer cet indicateur.

Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.

Les indicateurs de performance du réseau :

L'étanchéité du réseau est évaluée au travers de deux types d'indicateurs : le rendement de réseau exprimé en pourcentage (il doit être le plus élevé possible) et l'indice linéaire exprimé en mètre-cube par kilomètre de canalisation et par jour (il doit être le plus faible possible).

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau s'intéresse à la part des volumes introduits dans le réseau qui est effectivement consommée par les abonnés ou bien vendue à un autre service.

Cet indicateur illustre l'impact de la politique de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau.

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_{\text{abonnés}} + V_{\text{gros}} + V_{\text{techniques}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{achetés}}} \times 100$$

	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau en %	89,9	89,6	90,3	86

Commentaire : Le rendement 2020 est fortement impacté par les travaux réalisés pour le renforcement de l'alimentation en eau potable de la Zone d'Activité Economique du Vern (volume de purge important).

Il est également à noter en amont de ces travaux deux ruptures importantes de canalisation rue du Ponant, dont une sous le rondpoint du Ponant, très difficile à identifier en raison des tirages de la Zone d'Activité Economique du Vern, de la profondeur de la conduite (2 m), et de la période de confinement liée à la pandémie de la COVID 19.

Avec un rendement de réseau supérieur à 85 % (86,04%), le réseau de distribution d'eau potable respecte les obligations de la loi grenelle 2.

Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour

Indice linéaire des volumes non comptés : volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Cet indice permet d'appréhender l'efficacité de la gestion du réseau (comptage chez les abonnés...). Il est exprimé en m³/km/jour.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{comptabilisé}}}{365 \text{ j} \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

Indice linéaire de pertes en réseau : volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Cet indicateur reflète principalement la politique de maintenance et de renouvellement du réseau. Il est exprimé en m³/km/jour.

$$\text{indice linéaire de pertes} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{consommé autorisé}}}{365 \text{ j} \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en m3 / Km / jour	1,42	1,43	1,18	1,88
Indice linéaire des volumes non comptés en m3 / Km / jour	1,55	1,57	1,31	2,04

Commentaire: L'indice linéaire de perte se dégrade en 2020 pour les mêmes raisons qu'évoquées pour le rendement. Avec un indice linéaire de consommation de 11,6 m3 par km et par jour, l'indice linéaire de perte est considéré comme bon.

Référentiel Agence de l'eau

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Nb d'abonné au km	< 25	25 < < 50	> 50
ILC ou Conso au km	< 10	10 < < 30	> 30
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

ILP : Indice linéaire de perte en m3 par jour et par kilomètre de réseau (hors branchement)



4. Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

Travaux réalisés en 2020 :

- Travaux de renforcement du réseau et renouvellement des branchements de la VC 12 et de la rue du Ponant en Zone d'Activité Economique du Vern en parallèle des travaux d'assainissement de la phase 1 du réseau de transfert = 342 958 € HT

Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Encours dette : 191 461 €

Annuité : 30 563 € (23 712 € capital + 6 851 € intérêts) - ICNE : 1 295 €

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissement en dépenses : 48 987 €

Amortissement des subventions : 0 €

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Projet 2021 :

- Travaux de renouvellement du réseau et des branchements de la rue de Lestrevignon = 110 000 € HT
- Travaux de renouvellement du réseau et des branchements des impasses Poullanet = 25 000 € HT

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

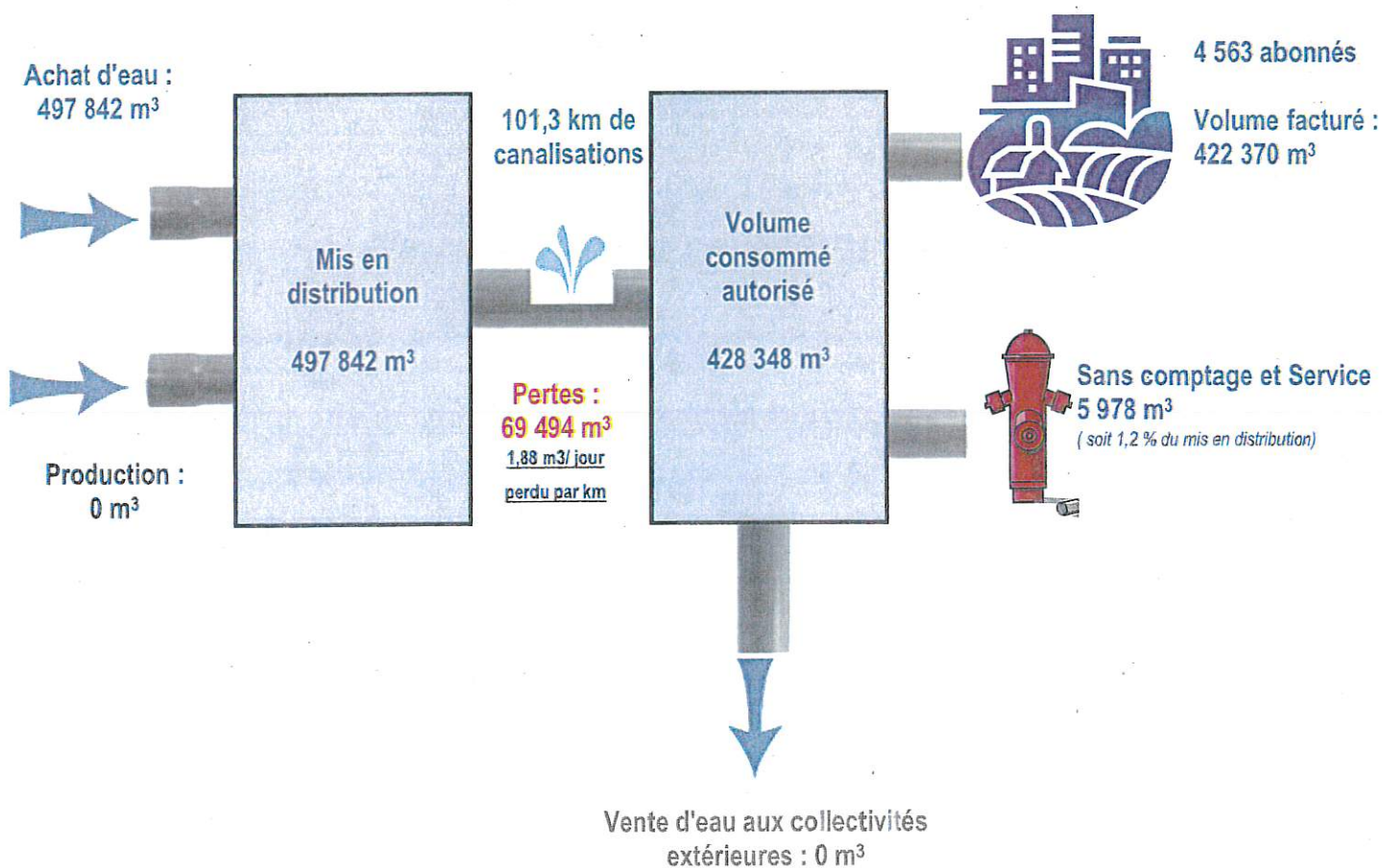
Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Montants des abandons : 334 €

6. Information de l'agence Loire Bretagne

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE EN COURS





Année 2020

290100-01

Ville de LANDIVISIAU

Compte d'Affermage SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE





Département du FINISTERE

290100-01 Ville de LANDIVISIAU

SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - ANNEE 2020

MONTANT REVENANT A LA COLLECTIVITE		208 646,52 €
A DEDUIRE :		
acompte échéance du :	1 juillet 2020	51 100,00 €
acompte échéance du :	1 janvier 2021	105 800,00 €
TOTAL ACOMPTES		156 900,00 €
SOLDE NET A VERSER		51 746,52 €



Département du Finistère
 Commune de LANDIVISIAU

COMPTE D'AFFERMAGE EAU

ANNEE 2020

Désignation des opérations	Nombre m3	Montant Surtaxe	Montant Recette Fermière
<u>ABONNEMENTS</u>		104 541,34	254 060,42
<u>M3 CONSOMMES</u>	354 550	99 950,62	358 393,76
<u>BRANCHEMENTS COMMUNAUX</u>	11 376	2 093,53	10 549,43
<u>CONSOMMATIONS +6000M3/AN HORS VEG</u>	62 319	4 563,14	52 185,30
Total exercice N	428 245	211 148,63	675 188,91
<u>M3 CONSOMMES</u>	813	103,42	524,06
Total exercices antérieurs	813	103,42	524,06
TOTAL DES EMISSIONS	429 058	211 252,05	675 712,97
Nbre de branchements au 31/12/2020 : 5 021			
<u>REPRISE IMPAYES ANTERIEURS (INCLUS CVP)</u>		22 987,83	
<u>VALEUR IMPAYES EN COURS (INCLUS CVP)</u>		-22 932,74	
<u>CREANCES IRRECOUVRABLES (INCLUS CVP)</u>		-2 660,62	
Résultats généraux	429 058	208 646,52	675 712,97

Arrêté le présent décompte de surtaxe à la somme de :

208 646,52 €

Certifié conforme

Vannes, le 19/02/2021



Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220309-20221090027-DE